



Le GAL\* communique sur la stratégie et les possibilités de financement, accueille et oriente le porteur de projet.

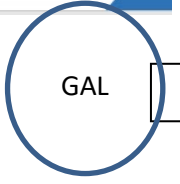


J'ai une idée, un projet, j'échange avec l'équipe du GAL

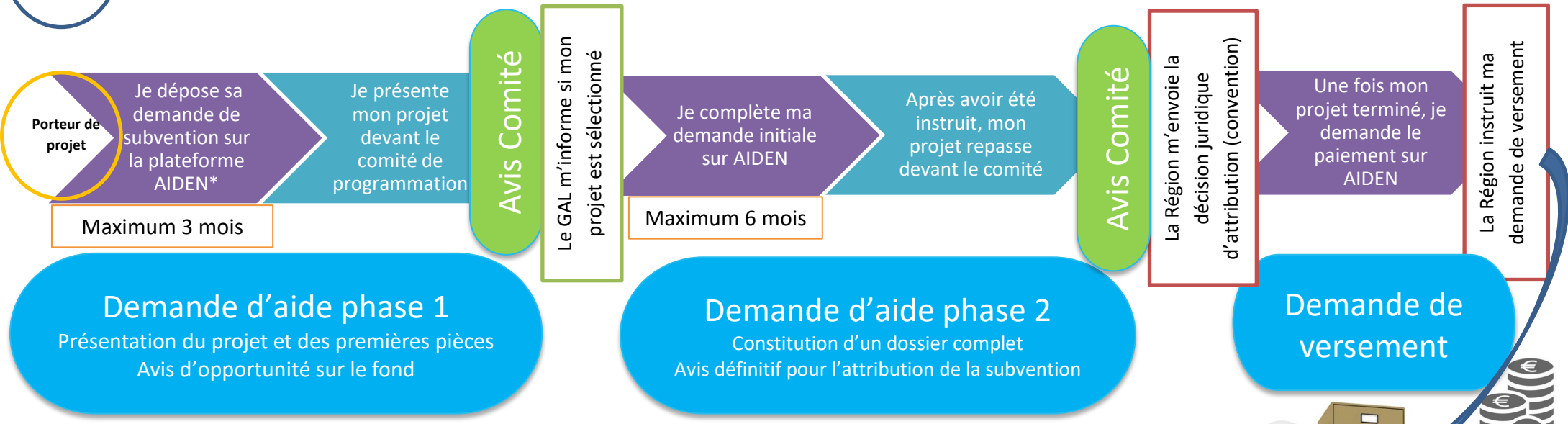


Si votre projet entre dans le cadre de la stratégie LEADER, l'équipe technique du GAL vous envoie un lien d'accès pour le dépôt de votre demande sur la plateforme en ligne AIDEN

# CIRCUIT DE GESTION D'UN PROJET LEADER



Tout au long de la procédure, l'équipe technique du GAL vous aide et vous accompagne, depuis l'élaboration de la fiche projet jusqu'au paiement.



## Intervenants



**Le Groupe d'Action local (GAL)** regroupe des partenaires publics et privés représentatifs des acteurs socio-économiques d'un territoire. Guingamp-Paimpol Agglomération la structure juridique porteuse du GAL qui n'a pas de personnalités juridiques. Le territoire du GAL du Pays de Guingamp s'étend sur les deux intercommunalités de Guingamp-Paimpol Agglomération et de Leff Armor Communauté. Le GAL est responsable, sur son territoire, de la sélection des opérations à financer et de l'accompagnement des porteurs de projet. Son équipe technique est là pour aider et accompagner les porteurs de projets tout au long de la démarche.

**La Région Bretagne** exerce le rôle d'Autorité de Gestion (AG) sur le programme LEADER. Elle s'assure du respect du cadre réglementaire. L'instruction des demandes de subvention est effectuée par ses services.

**L'Agence de Services et de Paiement (ASP)** est l'organe permettant le versement de la subvention il intervient après instruction de la demande de paiement par l'AG.

Après réception du versement je m'assure de conserver les éléments du dossier pendant 10 ans



\* GAL : Groupe d'Action Locale  
\* AIDEN : plateforme de dépôt en ligne